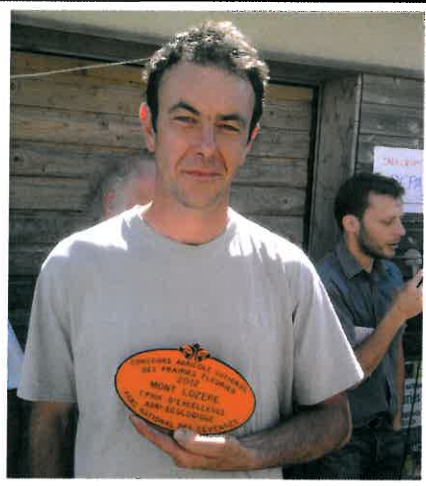
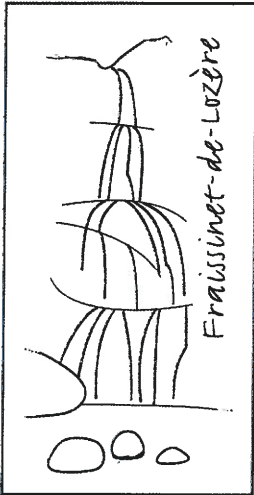


Journal d'Information municipale

N°24 - Décembre 2012

Fraissinet de Lozère



Le conseil municipal
Jean-Pierre Allier
Gilbert Roure
Dominique Molines
Yves Commandré
Nils Bjornson Langen
Paul Commandré

Eugène Durand
Christelle Folcher
Marie Lion
Thierry Mazoyer
Jean-Marie Thoyer
Le CCAS
Jean-Pierre Allier
Dominique Molines
Marie Lion
Christelle Folcher
Catherine Rothenburger
Paul Commandré
Estelle Auburtin
Sylvie Mazoyer
Eliette Roure

**Secrétaires de
la mairie :**

Dominique Delmas
Magali Martinez

La Brousse - 9 Septembre 2012

Nos agriculteurs exposent leurs cheptels Aubrac et sont primés pour leurs pratiques écologiques (Concours des prairies fleuries). Une jolie réussite !!!

Bonjour,

L'année 2012 a été marquée par de nombreux événements : élections de notre président et de notre député mais aussi ... les jeux olympiques et paralympiques.

Au niveau européen, chaque état, chaque région (Catalogne, Flandres, ...), s'est recroquevillé avec populisme et même racisme sur ses frontières alors qu'au contraire, il nous faudrait une Europe plus sociale, plus solidaire, plus forte. Nous avons peur de voir partir nos entreprises vers les pays du « tiers monde ». C'est aujourd'hui les chinois (Marionnaud, ...), les indiens (Mittal, ...), les russes, les qataris, et même les marocains, qui viennent en France reprendre ou créer des entreprises. La voiture la plus écologique et la plus française, c'est ... la Yaris de Toyota. Nous avons peur de ces dizaines de milliers d'étrangers qui rentrent en France tous les ans alors que 5 millions de français (10% de notre population) vivent à l'étranger. Au niveau religieux, les intégrismes touchent toutes nos religions alors nous n'avons aucune leçon à donner (voir livre de la « Dynastie Rouvière »). Alors pour ce Noël 2012, soyons plus tolérants, plus solidaires, plus ouverts, plus respectueux de « l'autre ».

Bon Noël et bonne année 2013.

Jean-Pierre ALLIER

Permanences : mardi et vendredi de 8h30- 12h & 13h - 15h (à Fraissinet de Lozère)
Avec le maire, vendredi : 10h30 -12h - Tel 09/75/43/69/62- Tel-Fax 04/66/45/88/39
Courriel :mairie.fraissinetdelozere@laposte.net

Prix et règlement eau potable et assainissement

Les tarifs et règlements de l'eau et de l'assainissement sont accessibles sur le site Internet de la communauté de communes, (en allant sur commune de Fraissinet de Lozère) :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

Augmentation des prix en 2013 : 2%

Logement de la mairie

Le logement de la mairie à Fraissinet de Lozère (au-dessus de la mairie) a été rénové et reloué (30 000 € de travaux avec une subvention de la Région et du Département de 11 000 €).

Quand nos villages rajeunissent... :

Naissance en 2011 de 4 enfants, Manoé Boutet et Léa Poulalion à Fraissinet, Romane Djalmit à Finialettes et Clémence Boissier à la Brousse.

Naissance en 2012 de 3 enfants : Cassandra Plagnes à la Brousse, Lucas Roure à Fraissinet et Elisa Djalmit à Finialettes.

Et 2013, devrait être à nouveau une bonne année: un enfant attendu à la Brousse et un autre à Racoules.

Même si cette évolution entraîne des dépenses conséquentes pour la commune qui doit financer plus de 40 000€ par an pour l'école de l'Estournal (électricité, chauffage, entretien, garderie, cantine, déplacements, ...), il est agréable de voir bouger nos villages (La Brousse, Finialettes, ...) et nos quartiers (La Croix de Runes, Le Viala, ...).

Le PLU : le diagnostic a été présenté

Le bureau d'études Synergie et le COPAGE ont effectué la première étape du PLU : le diagnostic communal. Il a été présenté et validé par le comité de pilotage. La deuxième étape, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui précise les orientations du développement communal est en cours. La troisième étape consistera à élaborer le zonage et les règles de constructibilité dans les différentes zones.



Maison au Viala très bien intégrée au paysage

Ordures ménagères, déchetterie et points tri

Des conteneurs d'ordures ménagères sont disponibles dans tous les villages pour les ordures ménagères traditionnelles **préalablement stockées dans des sacs fermés**. Pour les papiers, vêtements (à Bellevue), boîtes plastiques ou métalliques et verres, deux points tri sont mis en place au Fageas (arrivée de la voie communale de la Brousse entre Fraissinet et le Pont de Montvert) et à l'entrée du Pré du Moulin à Bellevue. Pour les autres déchets (cartons, piles, batteries, encombrants, vieilles boiseries, métaux, ...), ces déchets **doivent être amenés** à la déchetterie du Pont de Montvert, quartier de l'Estournal derrière l'école et l'écomusée du Mont Lozère, le mercredi après midi ou le samedi matin.

Les élus doivent régulièrement intervenir et agir pour des dépôts illicites. Cette situation ne peut plus durer. Des plaintes en gendarmerie vont bientôt être diligentées.

Maison de l'emploi, relais des services publics et cyber base

Est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et le jeudi de 14 h à 20 heures, les lundi et mardi après-midi sur rendez-vous.

L'association Quoi de 9 ; ainsi que la Mission Locale assurent des permanences dans votre Maison de L'Emploi.

Nos coordonnées : Cyber- base et Maison de l'Emploi, Relais Services Publics « Cévennes-Mont Lozère », rue du quai, 48220, Le Pont de Montvert Tél : 04.34.09.06.14

mamartinez@cyber-base.org

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère agit pour l'avenir

La Com Com agit dans de nombreux projets :

- La Maison de Marie à Fraissinet de Lozère,
- La ZAE de Masméjan en cours
- La gendarmerie au Pont (Estournal)
- L'école de la pierre sèche et le relais à l'Espinassas
- 2 logements et des locaux associatifs au presbytère du Pont de Montvert,
- La crèche ouverte au Pont 4 jours/semaine
- La cyber base, maison de l'emploi et relais de services publics au Pont de Montvert
- L'Office du Tourisme
- Le projet de maison d'accueil temporaire de groupes au Pré du Moulin
- Le contrat éducatif (activités jeunesse)
- Le Contrat avec Scènes croisées (concerts)

Les travaux

L'année 2012 aura connu de nombreux travaux dans notre commune: mise en souterrain des réseaux secs à Finialettes avec reprise du pluvial et des égouts*, mise en souterrain des réseaux EDF, moyenne tension entre le Col du pont sans eau et le Pont de Montvert, pose de passages canadiens sur le chemin des Clauzes, modernisation de l'éclairage public sur Plaisance et Bellevue, construction d'un mur de soutènement sur la route du Viala, aménagement du chemin de Mallebrière, restauration du logement communal au dessus de la mairie. D'autres sont en cours : transformation de la maison de « Marie » à Fraissinet en résidence d'entrepreneurs, aménagement du chemin du parking de la cascade vers les bois à Runes, aménagement de la RD 35 entre Fraissinet et Pont Runès,... D'autres sont engagés pour 2013 : station d'épuration de Fraissinet, goudronnage du chemin rural de la Brousse aux Clauzes et de la route de Racoules, aménagement de la route de Finialettes, mise en place des périmètres de protection des 4 captages d'eau potable, mise en souterrain des réseaux EDF, moyenne tension entre Pont sans eau et Finialettes, Fraissinet, Runes, Ruas vers Miral.



Passage canadien sur le chemin des Clauzes



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Il concerne tous les habitants non raccordés à un réseau public d'assainissement et qui doivent donc avoir un système autonome de traitement. Depuis 4 ans, la mairie est responsable du bon fonctionnement de ces installations et de leur conformité. La mairie a confié au Pays Cévennes ce service.

Pour ceux qui construisent dans ces zones, ils doivent réaliser une annexe sanitaire à leur permis de construire et régler par chèque une participation de 150 € au nom de Pays Cévennes qui validera ou fera les préconisations d'amélioration nécessaire au niveau du permis de construire. Le Pays contrôlera en fin de construction de l'installation la bonne prise en compte de ces observations.

Pour ceux dont le système est existant, le Pays (sous traité à Pure Environnement) organise des contrôles tous les 6 à 8 ans. Avant de débiter ces contrôles, la mairie et le bureau d'études Pure Environnement ont organisé le 8 novembre une réunion (convocation des 85 habitants concernés de 18h30 à 21h). 28 personnes étaient présentes. Cette réunion a permis d'explicitier les systèmes de traitement autonome conformes aux règles à ce jour et le rôle du bureau Pure Environnement.

Pour ceux qui n'étaient pas à cette réunion quelques précisions.

Le Bureau Pure Environnement réalise une fois tous les 6 à 8 ans, un contrôle des installations autonomes d'assainissement. Suite à ce contrôle, il établit un diagnostic avec 4 conclusions possibles:

- conforme (rien à dire).
- priorité 3: quelques améliorations sont proposées mais l'installation est validée.
- priorité 2: des améliorations devraient être apportées dans les 10 ans. Le dispositif reste valide.
- priorité 1: dispositif non conforme ou inexistant partiellement (que la fosse) ou totalement. Le particulier a 4 ans pour réhabiliter ou créer son installation (dérogation possible du Maire en cas de projet de Station en cours par exemple). Si le particulier ne peut pas tout seul être conforme aux obligations, il peut proposer des solutions semi collectives (épandage ou lit filtrant commun). Dans ce cas là, le particulier peut bénéficier, aujourd'hui, d'une aide de l'agence de l'eau (via le SPANC Pays Cévennes qui touche et reverse cette subvention au particulier). Tous les habitants en assainissement autonome paient, avec leur facture d'eau, une redevance de 15 € par an qui est reversée par la commune au SPANC Pays Cévennes pour financer ces contrôles.

La station d'épuration du Pont de Montvert :
une roselière verte et sans odeurs, une réussite !

*** Bilan financier des travaux de Finialettes (€)**

	Mairie	Autres	Total
Câblage France Telecom	1794.00	FT 9 229.55	11 023.55
Génie Civil FT	12 917.66		12 917.66
Génie Civil EDF	18 604.50	SDEE 18 604.50	37 209.00
Câblage EDF	4 803.00	EDF 2 7217.00	32 020.00
Fourniture EDF		EDF 4 276.00	4 276.00
Eclairage Public	3 735.76	CG 48 933.94	4 669.70
Réseaux Eaux Usées	12 899.00		12 899.00
Réseaux Eaux Pluviales	7 041.00		7 041.00
Réseaux AEP	1 791.90		1 791.90
Total HT	63 586.82	60 260.99	123 847.81
Total TTC	76 049.84	72 072.14	148 121.98

Le parc à contention restauré

Le parc à contention des animaux situé à l'entrée du village de la Brousse va être rénové (20 000 €) grâce à l'aide de Sophie Pantel, notre conseillère générale, mais aussi des mairies du Pont, de Fraissinet et de Saint Maurice de Ventalon et de la Communauté de Communes. Le « corral » sert à traiter ou charger les animaux mais aussi à les peser avant la vente ou avant l'abattoir. Sa rénovation devenait urgente et représente un outil de qualité pour l'économie agricole.



La charte du Parc National des Cévennes

Jusqu'au 11 janvier 2013, la charte est soumise à enquête publique et vous pouvez venir remplir le registre de vos observations en mairie. La lecture de cette « bible » est fastueuse et pourtant elle va conditionner l'avenir de notre territoire. Le conseil a délibéré :

- Pour demander moins de répression et plus de pédagogie,
- Pour que le conseil économique du PNC soit un conseil indépendant apte à critiquer, amender, les décisions de cette institution.

A vos stylos et vite !!!

UNESCO : le rôle des acteurs du territoire valorisé

Le classement de notre territoire au patrimoine mondial de l'UNESCO a été obtenu grâce à la qualité de ces paysages façonnés par l'homme: murs en pierre sèche, espaces ouverts grâce à l'action des agriculteurs et des troupeaux ovins et bovins. L'action de ces acteurs doit être encore plus prise en compte pour conserver ce territoire d'exception.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Comme chaque année, le CCAS offre aux personnes âgées de + de 75 ans, un coffret de denrées alimentaires. Ce sont des ouvriers handicapés de cet ESAT (Établissement de Services et d'Aide par le Travail) de la Cézarenque (Concoules) qui confectionnent au meilleur prix ces jolis coffrets. Ces colis seront remis durant les Fêtes par des membres du CCAS. Le CCAS attribue aussi une aide aux enfants boursiers des résidents permanents pour les aider à faire des études dans l'enseignement supérieures (250 €).

En cas de gros problème, le CCAS peut être sollicité par des administrés.

Au SICTOM des bassins du Haut Tarn

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des bassins du Haut Tarn assure sur notre commune la collecte et le traitement des OM et le facture (la redevance est incluse dans votre taxe foncière et calculée sur la base de cette taxe). Attention car les collecteurs sortent de ces poubelles les cartons, les encombrants, ... qui doivent être portés à la déchetterie du Pont de Montvert (Quartier de l'Estournal).

Transport à la demande

Un service est mis en place, avec la Communauté de Communes, pour les personnes non autonomes pour aller à Florac, le Pont de Montvert, Mende ou vers les gares (Mende, Marvejols, Génolhac). Ce service limité à 6 transports par an est facturé 30 % de son coût à l'utilisateur.